

MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026-02-04

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian,
DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline,
PHILIPPON Franck

ABSENT : BERTOLI Régis.

Secrétaire de séance : CHAMPONNOIS Alain.

Convocation du 20/02/2026 (affichée le 20/02/2026).

OBJET : Aménagement de la Place du village –actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement

Introduction

Le 20 mars 2024 le conseil municipal de Thervay a adopté une autorisation de programme avec l'objectif de revoir l'aménagement de la place du village.

Rappel du contexte

Située au cœur du bourg, la place du village constitue l'un des espaces les plus fréquentés de Thervay. Aujourd'hui, elle souffre toutefois d'un manque d'attractivité et d'une organisation peu fonctionnelle :

- carrefour complexe où débouchent cinq rues,
- prépondérance de la voiture dans l'usage de l'espace,
- fontaine centrale jouant le rôle de rond-point,
- place très minérale, peu conviviale et peu propice aux usages piétons.

Ces constats ont conduit la commune à engager une réflexion profonde sur l'avenir de cet espace structurant.

Objectifs de l'aménagement

Le projet vise à transformer la place en un véritable lieu de rencontre, de circulation apaisée et de valorisation du patrimoine. Les objectifs retenus sont :

- **Valoriser la fontaine** en en faisant un élément emblématique mis en scène et embelli.
- **Optimiser le stationnement**, en créant ou réorganisant les places disponibles.
- **Créer un espace public convivial**, en particulier devant la mairie, adapté aux usages sociaux, associatifs et événementiels.
- **Sécuriser et améliorer l'arrêt de bus**, pour les usagers quotidiens, notamment scolaires.
- **Apaiser la circulation**, en limitant notamment les flux dans la rue de la Creuse au profit de la rue des Aigeottes.

Rappel de la démarche opérationnelle

Afin de conduire ce projet, la commune avait établi un plan d'action comprenant :

- le lancement d'un appel d'offres et la sélection d'un maître d'œuvre compétent ;
- la consultation des habitants et financeurs ;
- la conception détaillée et la supervision des travaux ;
- la réalisation du chantier ;
- un suivi post-réalisation pour garantir la qualité et la durabilité des aménagements.

Bilan des actions réalisées en 2025

L'année 2025 a été marquée par une forte avancée du projet, avec notamment :

- la **présentation du projet finalisé** ;
- la **recherche de pistes d'économie** sans altérer la qualité de l'aménagement ;
- la réalisation de **sondages chaussée en mai 2025** ;
- l'**intégration d'un projet de réseau de chaleur**, en coordination avec les travaux futurs ;
- la **mise à jour et centralisation de l'ensemble des fichiers techniques** ;
- un travail administratif important (marché de maîtrise d'œuvre, dossiers partagés, coordination interne...).

Ces étapes ont permis de stabiliser le projet, d'ajuster sa conception et de préparer le lancement des travaux.

Actions à réaliser en 2026

Pour l'année 2026, plusieurs actions structurantes sont prévues :

- **Travaux préliminaires du syndicat des eaux** : remplacement d'un compteur et interventions sur les réseaux afin d'éviter toute reprise de la voirie après réaménagement.
- **Attribution du marché de travaux** : la consultation des entreprises sera finalisée début 2026, permettant une attribution rapide du marché.
- **Lancement du chantier d'aménagement** : début effectif des travaux dès l'issue de l'attribution.
- **Attente du financement DETR** : la confirmation de l'appui financier de l'État est déterminante pour consolider le plan de financement de l'opération.

Subventions obtenues

Le projet bénéficie déjà de deux soutiens financiers majeurs :

- **31 175 € du Département du Jura** via le dispositif « Aide aux Territoires »,
- **43 000 € de la Région** via le dispositif « ENVI – Espace Nouveau Village Innovant ».

Ces aides sont essentielles pour alléger la charge financière supportée par la commune.

Évolution de l'autorisation de programme – Crédits de paiement

Lors de la finalisation du projet, plusieurs éléments ont conduit à une révision à la hausse de l'autorisation de programme :

- Les échanges avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ont conduit à :
 - un choix de matériaux plus qualitatifs et adaptés au site,
 - un traitement plus fin et plus cohérent des abords,
 - une meilleure intégration patrimoniale de la fontaine et des espaces publics.
- Les études détaillées ont également généré des ajustements techniques complémentaires.
- Enfin, l'AP/CP a été ajustée afin d'intégrer les interventions préalables liées au **futur réseau de chaleur communal**, ce qui permet d'éviter des travaux ultérieurs supplémentaires et d'assurer la cohérence entre les aménagements de surface et les infrastructures énergétiques à venir.

Ces différents éléments justifient la révision de l'autorisation de programme à **270 000 € TTC**.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce dossier et à :

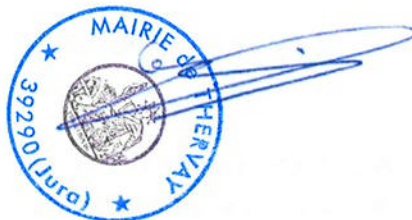
- 1 Approuver l'actualisation de l'enveloppe de l'APCP, désormais fixée à 270 000 € TTC**
- 2 Approuver le bilan des crédits de paiement 2025, soit 12 458 € TTC ;**
- 3 Valider les crédits de paiement 2026 et 2027, conformément au tableau annexé.**

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du rapport établi par M. le maire, et après délibération, décide à l'unanimité :

- 1 D'approuver l'actualisation de l'enveloppe de l'APCP, désormais fixée à 270 000 € TTC**
- 2 D'approuver le bilan des crédits de paiement 2025, soit 12 458 € TTC ;**
- 3 De valider les crédits de paiement 2026 et 2027, conformément au tableau annexé.**

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT



A/ Autorisation de programme

durée 4 ans

Enveloppe programme TTC 270 000 €

B/ Crédits de paiement

	Imputation budgétaire	Objet	Réalisé 2024 € TTC	Réalisé 2025 € TTC	CP 2026 € TTC	CP 2027 € TTC
Mission maitrise d'Œuvre	2031	Mission maitrise d'Œuvre				
		Crédits consommés au 31/12/2025				
		Crédits de paiement		- €	- €	- €
Travaux	2151	Aménagement de la place Mission maitrise d'œuvre	4 357 €	12 458 €	10 000 €	0 €
		Imprévus			3 258 €	
		Travaux paysagés			119 996 €	
		Travaux voirie			108 904 €	
		Réseau de chaleur			11 028 €	
		Crédits consommés au 31/12/2025	4 357 €	12 458 €		
		Crédits de paiement			253 185 €	- €
Crédits consommés au 31/12/2025 - A			4 357 €	12 458 €		- €
TOTAL crédits de paiement - B					253 185 €	- €

TOTAL € TTC (A+B) 270 000 €**C/ Recette d'investissement**

			2025	2026	2027	2028
Subventions perçues	1323	Subvention Département place		31 175 €		
	1322	Subvention Région Place	12 900 €	30 100 €		
	1341	DETR Place		0 €	0 €	
Autres recettes	10222	FCTVA (14,5%)	632 €	1 806 €	36 712 €	0 €

TOTAL € TTC 113 325 €